

Ogy-Montoy-Flanville

Bulletin Municipal

N° 10 - Février 2022

www.ogy-montoy-flanville.fr

mairie.omf@orange.fr

Rédacteur François Dietrich

Madame, Monsieur

Dans l'édito précédent, j'ai précisé que notre action communale était réalisée pour faire en sorte que nos ressources propres soient suffisantes pour assurer nos besoins essentiels.

Nos besoins vitaux sont ceux d'être et de demeurer en vie, c'est à dire essentiellement de manger et boire.

Pour répondre à ces besoins alimentaires, nous sommes partis du postulat qu'une personne dépensait en moyenne 2 200 Kcal/jour et que selon les normes nutritionnelles il faut concevoir une répartition des nutriments selon une formule simple, « 421 GPL » ce qui revient à 4 portions de glucides, 2 de protéines et 1 de lipides.

Hors viande et poisson, il faudrait environ 1 000 m² de culture pour nourrir un être humain (céréales, oléagineux, légumes, et fruits) et produire les 350 kg dont chacun a besoin annuellement.

Ainsi, vous comprenez pourquoi nous avons développé le Musée Naturel Jean-Marie Pelt. Un outil pédagogique, mais aussi productif, capable de nous emmener avec le magasin Mets Fermiers vers l'autosuffisance alimentaire qui nous rendra complètement ou partiellement, selon notre propre degré d'investissement, indépendants des importations.

Nous allons poursuivre cette œuvre avec la création d'un projet alimentaire territorial qui se traduira par l'engagement de soutenir les agriculteurs pour renforcer l'offre de produits en circuits courts, développer les activités de maraîchage et l'arboriculture.

Bonne lecture !

Eric GULINO

Maire de Ogy-Montoy-Flanville

Vice-président de la CCHCPP

Aménagement et Développement économique



☐ Gestion communale

➤ Election présidentielle

Les 2 tours de l'élection présidentielle auront lieu les 10 et 24 avril.
Depuis 2021, la procédure d'établissement des procurations est simplifiée.
Le nouveau dispositif se décline en 3 étapes :

- L'électeur mandant saisit en ligne (smartphone ou ordinateur) sa demande de procuration après s'être authentifié via FranceConnect.
- Le mandant se rend ensuite dans n'importe quel commissariat de police ou brigade de gendarmerie avec sa référence de dossier et une pièce d'identité.
- La validation sur le portail numérique dédié déclenche la transmission instantanée de la procuration vers la commune d'inscription du mandant.

☐ Aménagement et Urbanisme

➤ Enfouissement des réseaux à Ogy

La maîtrise d'œuvre des travaux d'enfouissement des réseaux sur le ban communal de Ogy a été confiée à la société locale Voirie Réseaux Ingénierie (VRI). Les travaux sont estimés à 227 000 € HT pour la première tranche (rue principale) et à 650 000 € TTC pour l'ensemble des 3 tranches programmées (Puche, rue des Marronniers, rue de Metz et de Pange).

Anne-Marie Marx

➤ Projet de lotissement "Couronne de Puche"

La commune a lancé à l'instruction deux déclarations préalables, en vue de l'urbanisation de terrains, pour 15 lots, le long de la route menant à Puche. Ce projet est soumis à déclaration au regard de la loi sur l'eau et de l'étude ruissellement et coulées de boues de la CCHCPP.

Anne-Marie Marx

☐ Services aux habitants

➤ Prévention santé

Attention aux risques d'intoxication au monoxyde de carbone!

Le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de mortalité par intoxication en France. Ce gaz est inodore, incolore et non irritant. Il est donc indétectable sans appareil de mesure. Les intoxications liées à ce gaz résultent le plus souvent d'un dysfonctionnement des appareils de combustion : chaudière à gaz, au fioul, au bois, chauffage d'appoint, poêle, cheminée...



Pour réduire les risques d'intoxication, il faut adopter les bons gestes :

- Faire vérifier et entretenir chaque année les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié.
- Ne jamais utiliser de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion.
- Ne jamais obstruer les grilles de ventilation, même par grand froid.
- Aérer quotidiennement et régulièrement son habitation au moins 10 minutes par jour.

Que faire en cas d'intoxication :

Les symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone peuvent être les suivants : maux de tête, fatigue, nausées. En cas d'intoxication ou de suspicion d'intoxication, il faut agir rapidement en :

- Aérant les pièces.
- Arrêtant les appareils de combustion.
- Évacuant les lieux.
- Appelant les secours (15, 18, 112 ou 114 pour les personnes malentendantes).
- Prenant l'avis d'un professionnel qualifié avant de réintégrer son domicile.

Claudine Hittinger

➤ Programme Accueil Loisirs Sans Hébergement

Programmes d'animations pendant les vacances d'hiver (7 au 11 février)

L'espace, cette étendue de vide qui sépare les planètes, les étoiles, les galaxies et tous les autres astres de l'Univers, ce vide sidéral qui donne lieu aux théories les plus folles et qui nous fait tant rêver, c'est avec ce thème que l'équipe d'animation a décidé de faire voyager les enfants et peut-être répondre à la question que l'on se pose tous... sommes-nous seuls dans l'univers ?

- 3-6 ans

Chaque fin de journée, les petits repartiront avec des créations individuelles pour transformer leur chambre en véritable station spatiale et participeront à un bricolage collectif pour le périscolaire...

- 6-11 ans

Les grands auront possibilité de créer plusieurs éléments de décoration avec différents matériaux et participeront par équipes à des défis toute la semaine... Quelle équipe sera la gagnante ?

Marina Gautier

➤ Ramassage des cartons ondulés



Suite à la collecte expérimentale des cartons ondulés réalisée par la Communauté de Communes en janvier, l'expérimentation sera reconduite pendant un quadrimestre complet, à savoir jusqu'au mois d'avril.

Pour la commune, les collectes auront lieu les jeudis 10 février, 10 mars et 7 avril.

Les usagers sont invités à déposer les cartons à plat au bord du trottoir, à l'exclusion de tout autre déchet, avant 6h du matin, de manière sécurisée.

➤ Fibre

L'équipe Moselle Numérique annonce que l'opérateur Bouygues Télécom est désormais en capacité de proposer ses offres fibre dans la commune. Les habitants peuvent vérifier l'éligibilité de leur adresse à la page

<https://www.moselle-numerique.fr/tester-votre-eligibilite/>

Puis, si l'adresse est éligible, contacter ce Fournisseur d'Accès à Internet s'ils souhaitent être raccordés par celui-ci.

Pour connaître l'ensemble des opérateurs présents commercialement sur la commune, consulter la page

<https://www.moselle-numerique.fr/arrivee-des-operateurs/>

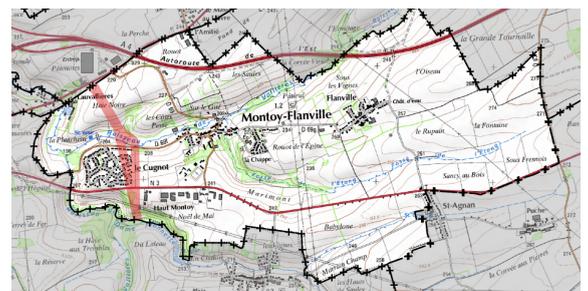
Pour toute question, écrire à l'adresse contact.monu@moselle-numerique.fr

➤ Zonage des ouvrages de transport de gaz

La frange orientale du lotissement du Cugnot figure sur le plan de zonage des ouvrages de transport de gaz, défini par la société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE.

Suite à de récents incidents, il est rappelé que toute personne désirant réaliser des travaux dans ce secteur doit se renseigner au préalable auprès du téléservice

<http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/> sur l'existence d'ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques impactés par son projet.



Le maître d'ouvrage doit adresser une déclaration de projet de travaux (DT) à chacun des exploitants des ouvrages dont la zone d'implantation est touchée par l'emprise des travaux afin que les travaux envisagés puissent être exécutés en toute sécurité.

➤ Règles de bien-vivre ensemble

- Chaque habitant est soumis à l'entretien et au nettoyage des trottoirs longeant sa propriété en période de neige et de verglas.

- Les haies et les arbres en limite des propriétés ne doivent pas entraver le passage sur la voie publique.
- Les conteneurs d'ordures ménagères ne doivent pas rester sur la voie publique après le ramassage.
- Les points d'apports volontaires (PAV) sont conçus pour les papiers et cartonnettes. Ils ne doivent en aucun cas être encombrés par des cartons ondulés qui sont destinés à la déchetterie.
- Les masques ne doivent en aucune façon être jetés sur l'espace public.
- Le stationnement des véhicules sur le territoire de la commune ne doit pas gêner ni entraver la circulation des usagers.
- Les décharges sauvages sont strictement interdites et sévèrement sanctionnées.
- Les propriétaires de chiens sont tenus responsables des déjections canines laissées à l'abandon sur le domaine public ou privé.

Chacun est invité à cultiver le respect d'autrui ... et de soi-même.

Alain Bastien

➤ Ramassage des sapins

Comme chaque année, le Service technique a assuré le ramassage des sapins de Noël le lundi 10 janvier, sur l'ensemble de la voirie communale. Les 160 conifères récoltés ont été broyés dans la foulée. Les résidus seront répandus sur le sol des jardins de Jean-Marie Pelt, pour bonifier la terre.



➤ Forum de l'emploi

Pour information, un forum de l'emploi sur les métiers des services à la personne, sera organisé par la France-services et en partenariat avec les différents acteurs professionnels de ce secteur d'activité ainsi que pôle-emploi -mission locale et le centre de formation ALAJI .

Cette journée aura lieu le 09 mars 2022 à la salle des fêtes de Vigy. Il est préférable de confirmer sa présence afin de respecter le nombre de personnes que nous pouvons accueillir en cette période sanitaire.

Contact : France-Services de Vigy

→ 03 87 31 16 35

→ mfs@mairie-vigy.fr

